

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES  
POUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU  
DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2001  
PROCES - VERBAL**

**MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS**

Monsieur PUJOL Patrick	Vice-Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux Maire de Villenave d'Ornon Président du Syndicat Mixte
Monsieur BANDEL Jean-Didier	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur CARTI Michel	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur RAMBAUD Christian	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur BROY Claude	Conseiller Général de la Gironde Maire de Bayon sur Gironde
Monsieur RENARD Alain	Premier vice-Président du Syndicat Mixte Vice-Président du Conseil Général de la Gironde Maire de Saint-Savin

**MEMBRES EXCUSES**

Monsieur CAZENAVE Jean-Baptiste	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur CAZABONNE Alain	Vice-Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux Maire de Talence
Monsieur CHALARD Jean-Pierre	Conseiller Général de la Gironde Maire de Pineuilh
Monsieur PERONNAU Alain	Conseiller Général de la Gironde Maire de Belin - Beliet
Monsieur PAULY Jean	Conseiller Général de la Gironde Maire de Gironde sur Dropt
Monsieur TRUPIN Guy	Vice-Président du Conseil Général Maire de Camblanes et Meynac

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

Monsieur BOURGOGNE Pierre	Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur LALIEVE Jean-Claude	Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur RICHEUX Jacques	Paierie départementale
Monsieur LAURENT Hervé	Conseil Général de la Gironde
Mademoiselle KOPP Sylviane	Conseil Général de la Gironde
Monsieur de GRISSAC Bruno	SMEGREG
Madame PALAU Joëlle	SMEGREG

Cette réunion faisant suite à celle convoquée pour le 30 janvier 2001 pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint, et en application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut délibérer valablement sans condition de quorum. En conséquence, la séance est ouverte à 8h00 par Monsieur Patrick PUJOL, Président du Syndicat Mixte et qui présidera la séance à ce titre.

Monsieur le Président fait état de l'ordre du jour :

- 1/ Procès verbal de la réunion du Comité Syndical du 19/12/2000 ;
- 2/ Point sur les études des ressources de substitution ;
- 3/ Budget primitif 2001 ;
- 4/ Questions diverses.

### **1/ Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 19 décembre 2000**

Aucune remarque n'est formulée sur le projet de procès-verbal. Celui-ci est donc adopté à l'unanimité.

### **2/ Point sur les études des ressources de substitution**

Le Président donne la parole à Monsieur de GRISSAC pour la présentation de ce rapport.

S'agissant de l'étude des ressources dans le réservoir de l'oligocène dans les environs de Sainte Hélène, il fait état des doutes quant à l'indépendance des ressources Eocène et Oligocène et des inconnues concernant la structure géologique du secteur d'études et plus largement du Médoc.

Pour les alluvions, il est indiqué un retard important dans l'avancement dû aux conditions climatiques de l'automne.

L'étude avance désormais normalement en s'attachant à lever les contradictions constatées entre les études préexistantes.

Il est indiqué que ces deux études nécessitent la réalisation de forages pour lesquels deux consultations sont en cours avec date limite de remise des offres fixée au 16 février 2001.

La troisième étude concerne la prise de Galgon. Sur ce projet, il convient tout d'abord de solliciter l'avis de principe du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France sur les demandes de dérogations qui seront nécessaires concernant la qualité des eaux brutes.

A noter que cet avis pourrait remettre en cause la faisabilité du projet.

Ensuite, le projet sommairement élaboré par le Cabinet Merlin devra être optimisé notamment du point de vue :

- de la filière boue ;
- de l'implantation ;
- du dimensionnement de la capacité ;
- de la période de fonctionnement.

Par ailleurs, de nouveaux éléments apparus dans le cadre de l'élaboration du SAGE doivent être pris en compte, tels que : la possibilité de substituer les prélèvements effectués par :

- l'agriculture dans les environs de Coutras ((0,7 Mm<sup>3</sup>/an) ;
- la pisciculture du CEMAGREF à Saint Seurin sur l'Isle (1,4 Mm<sup>3</sup>/an).

Ainsi, des solutions alternatives à la production d'eau potable depuis Galgon doivent être prises en considération et leur intérêt technico-économique étudié.

Enfin, toujours concernant Galgon, une alternative consistant à transférer des prélèvements à l'Eocène vers le nord pourrait être envisagée, le BRGM ayant récemment évoqué un compartimentage pour la question de l'Eocène.

Concernant les alternatives et l'optimisation du projet Galgon, M. BOURGOGNE s'interroge sur la possibilité de stocker de l'eau pour l'utiliser durant l'étiage.

La synthèse des débats qui suivent cette présentation du projet Galgon est faite par M. LAURENT. Il est ainsi décidé d'étudier les différentes alternatives évoquées pour redéfinir le rôle de Galgon dans l'objectif général de gestion de l'Eocène tout en apportant les précisions nécessaires concernant Galgon, en particulier la filière boue et la protection. Le but est bien entendu de permettre des prises de décisions en connaissance de cause.

Il est donc demandé que soit élaboré un point sur le dossier Galgon, ses alternatives et les questions clés, qui sera présenté au comité syndical à l'occasion d'une prochaine réunion qui se tiendra à Galgon ou à Saint Seurin sur l'Isle.

S'agissant de solutions alternatives, la question se pose également en cas d'échec des solutions étudiées, en particulier pour l'Oligocène de Sainte Hélène.

Il est donc décidé de donner une suite favorable aux propositions formulées par l'EGID Bordeaux 3 concernant les connaissances géologiques et hydrogéologiques du Médoc et plus largement de reprendre toutes les solutions de substitutions envisagées dans le schéma, pour en faire une nouvelle analyse critique détaillée.

### 3/ Budget primitif 2001

Le Président demande à Monsieur de GRISSAC de présenter le projet de budget.

Les caractéristiques principales de ce budget sont les suivantes :

#### DEPENSES

##### Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	:	380 000 F
Chapitre 012 - Charges de personnel	:	575 000 F

##### Dépenses d'investissement

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	:	1 000 000 F
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	:	45 000 F
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	:	5 015 000 F

**Total dépenses :** 7 015 000 F

#### RECETTES

##### Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 - Dotations et participations		
Communauté Urbaine de Bordeaux	:	2 800 000 F
Conseil Général de la Gironde	:	2 800 000 F

##### Recettes d'investissement

Chapitre 13 - Subventions d'investissement		
Agence de l'Eau Adour-Garonne	:	1 415 000 F

**Total recettes :** 7 015 000 F

Il est précisé que ce budget ne prévoit pas de crédit spécifique pour le projet « Galgon ». Le cas échéant des crédits nouveaux seront sollicités sur ce projet lors de l'examen du budget supplémentaire.

Pour l'avenir le Président demande que la possibilité d'individualiser les opérations soit examinée et qu'en tout état de cause un point précis sur les crédits inscrits, les engagements et les liquidations relatifs aux études, soit présenté lors d'une prochaine réunion.

Enfin, après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- de fixer à 5 ans la durée d'amortissement des matériels de bureau électriques et électroniques ;
- d'adopter les principes d'un vote par chapitre de notre budget primitif et d'une non individualisation d'opérations ;
- d'adopter le budget qui lui a été présenté ;
- d'autoriser le Président à percevoir les recettes et engager les dépenses.

#### 4/ Questions diverses

Le Président demande que soit abordée la question de la péréquation. Après avoir rappelé l'historique de ce sujet et les proches échéances, notamment pour l'eau industrielle, il demande que lors d'une prochaine réunion soient prises des décisions permettant d'apporter des précisions aux industriels concernés et de saisir l'Agence de l'Eau.

Après le rappel par M. de GRISSAC des précédentes décisions, il est demandé que soient réalisées plusieurs simulations de répartition des redevances péréquation sur les prélèvements à l'Eocène et à l'Oligocène suivant des rapports variant de 100/0 % à 60/40 %.

Ces simulations seront présentées au Comité Syndical lors de sa prochaine réunion fixée au 28 février 2001 pour une saisine de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.